

ICANN | GAC

Comité consultatif gouvernemental

Kigali (Rwanda), le 17 juin 2024

Communiqué du GAC – Kigali (Rwanda)¹

Le communiqué de Kigali a été rédigé et validé dans le cadre d'une réunion hybride, lors du Forum de politiques de l'ICANN80, certains membres du GAC étant présents physiquement à Kigali (Rwanda), et d'autres y participant à distance. Le communiqué a été diffusé au GAC juste après la réunion afin de donner à l'ensemble des membres et observateurs du GAC la possibilité de l'examiner avant sa publication, en gardant à l'esprit les circonstances spéciales d'une réunion hybride. Aucune objection n'a été soulevée dans les délais convenus avant la publication.

I. Introduction

Le Comité consultatif gouvernemental (GAC) de la Société pour l'attribution des noms de domaine et des numéros sur Internet (ICANN) s'est réuni à Kigali (Rwanda), du 10 au 13 juin 2024, sous un format virtuel permettant la participation à distance.

Quatre-vingt-dix (90) membres du GAC et neuf (9) observateurs ont assisté à la réunion.

La réunion du GAC s'est tenue dans le cadre du Forum de politiques de l'ICANN80. Toutes les séances plénières du GAC ainsi que les séances de ses groupes de travail ont pris la forme de réunions publiques.

¹ L'historique des communiqués du GAC, contenant les derniers avis du GAC sur ce sujet ou d'autres sujets, est disponible à l'adresse suivante : <https://gac.icann.org/>

Réunion gouvernementale de haut niveau

Le GAC a exprimé ses sincères remerciements au Gouvernement du Rwanda pour avoir accueilli la cinquième réunion gouvernementale de haut niveau le 9 juin 2024. La réunion, à laquelle ont participé 81 délégations, dont 12 organisations intergouvernementales, a permis aux ministres, vice-ministres et hauts fonctionnaires d'aborder une série de questions, notamment : l'importance du modèle multipartite pour la gouvernance de l'Internet ; la coopération nécessaire entre les décideurs politiques et la communauté technique pour une gouvernance efficace des nouvelles technologies ; les défis que posent l'inclusion numérique et une connectivité significative à l'Internet et les initiatives connexes. En outre, le GAC a exprimé ses sincères remerciements aux ministres, vice-ministres et hauts fonctionnaires qui ont participé aux différentes séances du Forum de politiques de l'ICANN80.

PDG de l'ICANN

Le GAC exprime à l'ICANN ses félicitations à l'occasion de la conclusion réussie du processus de sélection du nouveau PDG. Il transmet également ses félicitations à M. Kurt Erik « Kurtis » Lindqvist pour son nouveau rôle qui débutera en décembre 2024, lui souhaitant beaucoup de succès pour ce poste d'importance. Le GAC attend avec intérêt d'entamer le dialogue avec le nouveau PDG de l'ICANN pour discuter des moyens de perpétuer l'efficacité et l'efficacite dans l'accomplissement des priorites de l'ICANN, et aussi de favoriser l'excellence dans la gestion des talents humains au sein de l'organisation.

II. Activités entre les unités constitutives et participation de la communauté

Réunion avec le Conseil d'administration de l'ICANN

Le GAC s'est réuni avec le Conseil d'administration de l'ICANN et a abordé les questions suivantes :

- les manifestations d'intérêt de la GNSO ;
- la résolution des ensembles conflictuels ;
- les engagements d'intérêt public et engagements volontaires des opérateurs de registre ;
- la collision de noms ;
- la résilience du DNS ;
- les nouvelles technologies du DNS ;
- le soutien aux candidats à la prochaine série de nouveaux gTLD.

Réunion avec le Comité consultatif At-Large (ALAC)

Le GAC s'est réuni avec les membres de l'ALAC et a abordé les points suivants :

- les mécanismes de dernier recours/la résolution privée des ensembles conflictuels dans les nouveaux gTLD ;
- le programme de soutien aux candidats aux nouveaux gTLD.

Réunion avec l'Organisation de soutien aux extensions génériques (GNSO)

Le GAC s'est réuni avec les membres du conseil de la GNSO et a abordé les points suivants :

- la réunion gouvernementale de haut niveau du 9 juin 2024 ;
- les manifestations d'intérêt de la GNSO (SOI) ;
- la prochaine série de nouveaux gTLD, notamment :
 - le programme de soutien aux candidats ;
 - les versions au singulier et au pluriel des TLD ;
 - l'équipe de révision de la mise en œuvre ;
 - l'identification des ensembles conflictuels ;
 - les engagements d'intérêt public (PIC)/les engagements volontaires des opérateurs de registre (RVC) ;
- les diacritiques du script latin dans les nouveaux gTLD ;
- les demandes urgentes de divulgation de données d'enregistrement ;
- l'exactitude des données d'enregistrement.

Discussions intercommunautaires

Les membres du GAC ont participé à des séances intercommunautaires prévues dans le cadre de l'ICANN80, dont la séance « Navigating the Multistakeholder Approach: The ICANN Community's Role in Global Internet Governance ». Les membres du GAC ont salué l'engagement actif de l'organisation ICANN et de la communauté ICANN dans les discussions en cours, telles que le Pacte numérique mondial, le processus de révision du SMSI+20, ainsi que la participation active récente au NETmundial+10, prenant acte de l'Énoncé de résultats de ce dernier, qui comprend les « Lignes directrices de São Paulo pour les parties prenantes ».

III. Questions internes

1. Membres du GAC

Après avoir accueilli la Libye en tant que membre du GAC lors de la réunion ICANN76 à Cancún, et la Bolivie lors de la réunion ICANN77 à Washington D.C., le GAC s'est félicité de l'adhésion de la Principauté du Liechtenstein en tant que membre lors de la réunion de l'ICANN80 à Kigali.

Le GAC compte actuellement 183 États et territoires membres et 39 organisations observatrices.

2. Élections du GAC

Le processus d'élection de 2024 pour les postes de président et de vice-présidents du GAC sera lancé peu de temps après l'ICANN80 avec l'ouverture de la période de nomination. La période de nomination prendra fin le 25 septembre 2024. Si besoin, un processus de vote sera mené du 19 octobre au 12 novembre 2024, et prendra fin pendant la réunion publique ICANN81 au cours de laquelle les résultats des élections seront annoncés.

3. Groupes de travail du GAC

Le GAC prend note avec satisfaction de la nomination de Janos Drienyovszki de la Commission européenne comme coprésident du Groupe de travail sur la sécurité publique (PSWG). Le GAC et le PSWG remercient sincèrement Cathrin Bauer-Bulst, qui se retire de ce poste, pour ses précieux services et ses contributions remarquables au groupe de travail et au GAC.

Le GAC prend note avec satisfaction de la nomination de Tracy Hackshaw, de l'Union postale universelle, comme coprésidente du Groupe de travail chargé des régions faiblement desservies (USRWG). Le GAC et l'USRWG expriment leurs sincères remerciements à Tepua Hunter, qui s'est déjà retirée de ce poste, pour ses précieux services et ses contributions remarquables au groupe de travail et au GAC.

● Groupe de travail du GAC sur la sécurité publique (PSWG)

Le PSWG du GAC a poursuivi ses travaux visant à plaider en faveur de l'amélioration des mesures de lutte contre l'utilisation malveillante du DNS et à promouvoir un accès légal effectif aux données d'enregistrement de noms de domaine.

Le PSWG a participé à une séance d'information du GAC sur les développements liés au WHOIS et à la politique de protection des données. L'information a porté sur les points suivants :

1. les discussions en cours concernant les scénarios de « demande urgente » de données d'enregistrement dans des circonstances représentant une menace imminente pour la vie, des blessures corporelles graves, des infrastructures critiques ou l'exploitation d'enfants ;
2. un examen des données d'utilisation générées par les six premiers mois du service de demande d'accès aux données d'enregistrement (RDRS), le travail en cours du PSWG au sein du Comité permanent de la GNSO chargé d'examiner ces données, et des suggestions pour la sensibilisation au RDRS via l'utilisation des systèmes WHOIS/RDAP existants ; et
3. la pertinence de l'équipe de révision de la mise en œuvre de l'accréditation en matière de protection de la vie privée et de procuration, nouvellement relancée, par rapport au RDRS et aux systèmes qui lui succèdent.

En ce qui concerne l'utilisation malveillante du DNS, le PSWG a apprécié les perspectives fournies par les dirigeants de l'Afrique lors d'un panel organisé par les responsables thématiques du GAC sur l'utilisation malveillante du DNS. Ces perspectives ont mis en lumière des expériences régionales

dans la lutte mondiale commune contre les catégories techniques d'utilisation malveillante, telles que l'hameçonnage, les réseaux de zombies et le spam.

Enfin, dans le cadre d'une sensibilisation bilatérale, le PSWG a rencontré plusieurs parties prenantes de la communauté ICANN au cours de la semaine précédant l'ICANN80 et discuté avec elles de sujets d'intérêt commun.

- **Groupe de travail du GAC chargé des régions faiblement desservies (USRWG)**

Le 11 juin 2024, le Groupe de travail du GAC chargé des régions faiblement desservies (USRWG) a tenu une séance sur le renforcement des capacités et l'engagement africain. Comme la réunion était la première de l'ICANN en Afrique depuis cinq ans, les responsables des séances ont eu la possibilité d'adapter leur ordre du jour aux besoins des membres du GAC de la région.

La première séance a porté sur le rôle de l'Autorité chargée de la gestion de l'adressage sur Internet (IANA) dans la délégation et le transfert des ccTLD. La diversité des questions et commentaires des membres a démontré l'importance et la pertinence du sujet, d'autant plus que les ccTLD sont considérés comme un atout national.

Dans le prolongement des discussions, lors de la séance sur le renforcement des capacités, les membres ont eu l'occasion d'en apprendre davantage sur les efforts déployés dans la région par Smart Africa et la Coalition pour l'Afrique numérique, qui ont présenté leurs activités et les projets de gouvernance de l'Internet en Afrique.

Une enquête post-séance sera menée pour recueillir les retours des membres du GAC en vue d'orienter l'USRWG sur les futurs ateliers et initiatives de renforcement des capacités. À la lumière du fort engagement démontré par les membres, le groupe de travail continuera à explorer de nouvelles modalités pour améliorer les initiatives de renforcement des capacités par le biais de séminaires web ou d'ateliers tenus intersessions et pendant les réunions de l'ICANN. L'équipe de planification du renforcement des capacités exprime sa reconnaissance pour les contributions de l'organisation ICANN, de l'IANA/la PTI, des experts de la communauté ICANN et de Smart Africa.

4. Planification stratégique du GAC

S'appuyant sur un processus initié en décembre 2023 par le président et les vice-présidents du GAC, prenant en compte la discussion plénière du GAC de l'ICANN79 à San Juan et plusieurs consultations intersessions des membres du GAC, le GAC a finalisé et approuvé le Plan stratégique quadriennal du GAC (2024-2028) et le Plan annuel du GAC 2024/2025 correspondant².

Le GAC s'attend à ce que ces plans stratégiques et annuels contribuent à renforcer la position proactive du GAC dans les délibérations de l'ICANN, à encourager le comité à être plus disposé à fournir des avis et des contributions aux politiques efficacement en temps voulu, et à aider à

² Le Plan stratégique quadriennal du GAC (2024-2028) est joint en annexe au présent communiqué et disponible avec le plan annuel 2024/2025 sur le site web du GAC à l'adresse suivante : <https://gac.icann.org/activity/gac-strategic-planning>

communiquer les priorités du GAC aux niveaux supérieurs du gouvernement, aux nouveaux membres du GAC et aux parties prenantes de l'ICANN.

5. Renforcement des capacités

Lors de l'ICANN80, la séance de renforcement des capacités du GAC a fourni de nombreuses informations sur la nature des ccTLD, leur mode de gestion, le rôle des gestionnaires au sein de leur communauté et leur relation avec l'organisation ICANN et l'IANA/la PTI. Ont également été abordés les critères d'évaluation des gestionnaires de ccTLD (éligibilité des chaînes, consentement du titulaire, intérêt public, présence locale, stabilité, compétence opérationnelle), les différentes formes d'évaluation pour la délégation, le transfert, la révocation et le retrait, ainsi que les processus d'évaluation et de transfert. Le GAC souhaite remercier l'organisation ICANN et l'IANA/la PTI pour leur contribution et pour les efforts déployés en vue de la réussite de cette séance d'information.

IV. Questions d'importance pour le GAC

1. Transparence, manifestations d'intérêt (SOI) de la GNSO et code de déontologie

Le GAC se félicite de la volonté exprimée par le Conseil d'administration d'élaborer un code de déontologie pour, entre autres, aborder les problèmes de transparence dans les SOI. Nous attendons avec intérêt les discussions communautaires prévues en amont de l'ICANN81 sur la base d'un projet de discussion présenté par le Conseil d'administration. Le GAC s'attend à ce que les critères de transparence définis dans le Code soient contraignants pour les participants aux processus d'élaboration de la politique.

2. Engagements volontaires des opérateurs de registre (RVC)/Engagements d'intérêt public (PIC) pour les nouveaux gTLD

Le GAC note que le Conseil d'administration, dans sa résolution du 8 juin 2024,³ a indiqué que, conformément aux statuts constitutifs de l'ICANN, les RVC pris dans des candidatures aux nouveaux gTLD et « *restrictifs du contenu dans les nouveaux TLD* » ne seront ni acceptés ni appliqués par l'ICANN dans sa relation contractuelle avec les registres. À cet égard, afin de maximiser la prévisibilité pour les candidats, les gouvernements et les autres participants de la communauté, le GAC demande que le Conseil d'administration, en consultation avec la communauté, fournisse bien avant le lancement de la prochaine série de candidatures des orientations claires concernant ce que le Conseil d'administration considérera comme des RVC « restrictifs » du contenu. Ces orientations devraient comprendre des exemples de RVC restrictifs et non restrictifs de contenu. Le GAC reconnaît également que d'autres accords, en dehors des contrats de registre des nouveaux gTLD, pourraient

³[Résolution 2024.06.08.08](#) du Conseil d'administration de l'ICANN

être conclus entre le registre et d'autres parties pour traiter des restrictions de contenu et de leur application.

Dans sa résolution, le Conseil d'administration reconnaît que cette décision « *peut limiter les types d'engagements acceptables de la part des registres et, par là même, réduire les options dont disposent les candidats pour répondre aux préoccupations de tiers qui découlent d'objections, d'avis, ou encore de commentaires concernant les chaînes gTLD auxquels ils sont candidats* ». Le GAC souhaite également souligner que cette approche influencera la manière dont le GAC pourrait considérer les candidatures et limite les types de mesures correctives qui peuvent être prises pour répondre aux préoccupations du GAC. Le GAC poursuivra l'examen de cette question, notamment en ce qui concerne les mesures correctives possibles.

3. Équipe de révision de la mise en œuvre (IRT) des procédures pour des séries ultérieures de nouveaux gTLD

Au cours de la séance bilatérale avec la GNSO, le GAC a posé une question sur le coût élevé des frais d'évaluation technique des fournisseurs de services de registre, prévus pour le processus des nouveaux gTLD. Le GAC exprime sa préoccupation devant les barrières financières à l'entrée des nouveaux candidats à la prochaine série de gTLD, en particulier ceux issus des régions faiblement desservies.⁴

4. Utilisation malveillante du DNS

Le GAC a accueilli favorablement une séance axée sur les problèmes et tendances de l'utilisation malveillante du DNS en Afrique. Les intervenants, représentant des organismes de réglementation et des opérateurs ccTLD de la région Afrique, étaient de l'avis que, compte tenu de l'augmentation du nombre de domaines dans la région, l'exploitabilité du DNS deviendra probablement un problème de plus en plus aigu et une priorité. Les intervenants ont donné différents exemples de cas d'hameçonnage dans le secteur financier. Un intervenant a fait remarquer que les récentes modifications apportées par l'ICANN aux contrats de registre et bureaux d'enregistrement gTLD concernant l'utilisation malveillante du DNS vont probablement contribuer à atténuer ce phénomène dans la région. Les intervenants ont également appelé à une collaboration accrue dans la région Afrique, notamment entre les opérateurs de ccTLD, pour lutter contre l'utilisation malveillante du DNS. Le GAC se réjouirait de pouvoir également apprendre, lors de prochaines réunions de l'ICANN, les meilleures pratiques d'autres régions en matière de prévention et d'atténuation de l'utilisation malveillante du DNS.

Le GAC attend avec intérêt la poursuite des discussions sur l'utilisation malveillante du DNS, avant et pendant l'ICANN81, notamment les mises à jour du département conformité au sujet de la mise en œuvre des modifications au contrat et celles du Comité consultatif sur la sécurité et la stabilité (SSAC)

⁴ Définition des régions faiblement desservies par l'USRWG du GAC : <https://gac.icann.org/working-group/gac-working-group-on-underserved-regions-usrwg>

au sujet des collisions de noms (et son impact sur le prochain cycle gTLD) et des progrès enregistrés dans l'atténuation de l'utilisation malveillante du DNS.

5. DNSSEC

Le GAC comprend l'importance du choix concernant la mise en œuvre du DNSSEC pour les titulaires individuels de noms de domaine et encourage tous les titulaires, en particulier ceux qui exploitent des services importants ou critiques, à activer le DNSSEC. Le GAC souligne l'importance pour toutes les parties de se concerter pour promouvoir l'adoption du DNSSEC et invite les participants de la communauté ICANN à échanger les meilleures pratiques et approches visant à promouvoir l'adoption du DNSSEC.

6. Service de demande d'accès aux données d'enregistrement (RDRS)

Le GAC se réjouit des efforts déployés par l'organisation ICANN pour améliorer le RDRS et pour fournir un rapport régulier sur les métriques d'utilisation. Six mois après le lancement du projet pilote RDRS, le GAC observe que l'utilisation de l'outil pourrait encore être optimisée et que les métriques ont déjà mis en lumière des améliorations potentielles pouvant contribuer à ce que le service atteigne son objectif prévu. À cet égard, le GAC rappelle que diverses suggestions d'amélioration ont été avancées dans le communiqué de San Juan et se dit prêt à continuer son travail au sein du Comité permanent RDRS pour relever les défis et maximiser l'utilité du système, tant pour les demandeurs que pour les bureaux d'enregistrement.

Le GAC réaffirme qu'il importe de poursuivre la promotion et l'information autour du RDRS, de façon à ce que la communauté, entre autres les demandeurs et les bureaux d'enregistrement, soit pleinement consciente des utilisations et des limites de ce programme pilote, ainsi que de son objectif ultime, ce qui facilitera le travail vers la mise en place d'un système normalisé d'accès et de divulgation (SSAD) final. En ce qui concerne la sensibilisation des utilisateurs finaux potentiels du RDRS et du SSAD, le GAC est convaincu que la fourniture d'un lien vers le RDRS via l'outil de recherche de données d'enregistrement de l'ICANN pourrait aider à atteindre des utilisateurs potentiels du RDRS qui pourraient ne pas être au courant du projet pilote. Comme indiqué dans le communiqué de San Juan de l'ICANN79, le GAC continue de soutenir les efforts visant à maximiser la participation au Service de demande d'accès aux données d'enregistrement (RDRS) et réitère que l'utilisation généralisée du projet pilote par les bureaux d'enregistrement et les demandeurs aidera le RDRS à atteindre l'objectif visé.

Quant aux bureaux d'enregistrement faisant appel à un fournisseur affilié de services d'enregistrement fiduciaire, le GAC les encourage à envisager de prendre eux-mêmes les décisions de divulgation en réponse aux demandes du RDRS pour le compte du fournisseur.

Enfin, le GAC fait remarquer que tant les demandeurs que les bureaux d'enregistrement ont signalé des difficultés avec le RDRS et encourage toutes les parties à travailler ensemble dans un esprit de consensus pour parvenir à des améliorations.

7. Exactitude des données d'enregistrement

Le GAC réaffirme l'importance de l'exactitude des données d'enregistrement pour la confiance des utilisateurs de l'Internet, ainsi que pour l'application de la loi, la cybersécurité, les enquêtes visant à faire respecter les droits de propriété intellectuelle, la gestion de l'enregistrement des noms de domaine et d'autres intérêts légitimes de tiers.

Le GAC prend note de la décision de la GNSO de suspendre, le temps que les parties contractantes et l'ICANN établissent la version définitive de leur prochaine spécification de traitement des données (DPS), les activités de l'équipe chargée d'établir la portée du travail sur l'exactitude et apprécie la mise à jour sur l'état de ces négociations fournie par la GNSO lors de l'ICANN80. Le GAC souligne l'importance d'achever la DPS le plus rapidement possible pour permettre à la communauté de poursuivre ses efforts visant à établir la portée du travail de politiques sur l'exactitude des données d'enregistrement des noms de domaine.

8. Soutien à l'équipe de révision de la mise en œuvre du programme d'accréditation des fournisseurs des services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire

Le GAC apprécie les efforts déployés par l'organisation ICANN pour faciliter un processus de réflexion sur les possibilités de mise en œuvre des recommandations encore pertinentes du précédent processus d'élaboration de politiques sur les questions liées à l'accréditation des services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire (PPSAI). Cette démarche permettra à la communauté d'élaborer une politique en matière d'enregistrement fiduciaire fondée sur des données, notamment en ce qui concerne l'utilisation des services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire.

V. Avis consensuel du GAC au Conseil d'administration de l'ICANN

Les éléments suivants de l'avis du GAC au Conseil d'administration ont été obtenus par consensus, tel que défini par les statuts constitutifs de l'ICANN⁵ :

1. Programme de soutien aux candidats (ASP)

a. Le GAC recommande au Conseil d'administration :

⁵ Article 12.2.(a)(x) des statuts constitutifs : Les avis du Comité consultatif gouvernemental sur des questions de politique publique seront dûment pris en compte, tant dans la formulation que dans l'adoption de politiques. Si le Conseil d'administration de l'ICANN décidait d'agir contrairement à l'avis du Comité consultatif gouvernemental, il devrait en avertir ce dernier, en précisant les raisons pour lesquelles il n'a pas suivi cet avis. Tout avis du Comité consultatif gouvernemental approuvé par consensus absolu, à savoir la pratique consistant à adopter des décisions par accord général en l'absence d'objections formelles (« Avis consensuel du GAC »), ne pourra être rejeté que par un vote d'au moins 60 % du Conseil d'administration. Le Comité consultatif gouvernemental et le Conseil d'administration essaieront alors de trouver une solution mutuellement acceptable, en toute bonne foi et de manière opportune et efficace. Le GAC devra indiquer si tout avis donné au Conseil d'administration est un avis consensuel.

- i. de prendre les décisions finales concernant les demandeurs retenus pour bénéficier du Programme de soutien aux candidats (ASP), qui auront déposé leur demande au cours de la période de douze mois, à la fin de cette période et non plus dans l'ordre des demandes. Cela signifierait qu'aucune préférence n'est accordée à ceux qui ont déposé leur demande plus tôt au cours de la période, et aiderait à garantir que les régions faiblement desservies⁶ ne soient pas désavantagées par l'ASP ;
- ii. d'inviter les membres de la communauté possédant l'expertise pertinente à suivre le processus d'évaluation des demandes à l'ASP, qui aboutira aux décisions finales sur les demandes retenues, et à y participer. De son côté, le GAC fait savoir qu'il est disposé à participer pleinement à ce processus ;
- iii. d'entamer un dialogue facilité, impliquant des représentants du GAC, de la GNSO et de l'ALAC et visant à évaluer la faisabilité de l'exploitation (y compris la passation de contrats et le financement des services) d'une plateforme vers laquelle les nouveaux gTLD, soutenus par l'ASP, pourraient migrer pour opérer leurs propres services back-end ;
- iv. de préparer un compte rendu décrivant les résultats et produits du Plan d'engagement et de sensibilisation conformément au calendrier établi⁷, c'est-à-dire
 - mai 2024 : lancement de la campagne de sensibilisation (entre autres, la sensibilisation prioritaire dans les régions faiblement desservies)
 - juin 2024 : consultation des parties prenantes
 - mener des consultations auprès des parties prenantes afin de recueillir leurs retours sur la conception de l'ASP et les critères d'éligibilité ;
 - interagir avec les demandeurs potentiels pour comprendre leurs besoins, défis et attentes concernant l'ASP ;
 - utiliser les retours pour affiner les lignes directrices et le matériel de communication de l'ASP.

FONDEMENTS

- i. La période de soumission des demandes à l'ASP est de douze mois. Durant cette période, les demandes compilées et soumises plus tôt ne devraient pas être avantagées par rapport à celles soumises plus tard dans le processus. Accorder un avantage aux demandes soumises plus tôt dans la période en les évaluant avant d'autres pourrait désavantager les organisations demandeuses issues de régions faiblement desservies, qui prendront probablement plus longtemps pour préparer leurs demandes en raison de la nécessité d'accéder à des services améliorés, tels que la traduction dans leur langue maternelle – autre que les six (6) langues officielles des Nations Unies. Aussi faudra-t-il plus de temps pour sensibiliser à l'ASP et à ses avantages ceux qui n'ont pas de lien préexistant avec la communauté ICANN. Le GAC cherche à éviter un scénario où les places des « demandeurs retenus » sont attribuées avant même

⁶ La définition par le GAC des régions faiblement desservies figure dans les [Termes de référence du Groupe de travail du GAC chargé des régions faiblement desservies](#).

⁷ [Plan de sensibilisation et d'engagement du Programme des nouveaux gTLD](#), p.14

que les demandeurs issus de régions faiblement desservies n'aient eu la possibilité de soumettre leur demande dans les délais prévus.

- ii. Vu l'intérêt soutenu manifesté par les membres de la communauté pour la mise en place d'un ASP qui promeut la diversité mondiale du programme des nouveaux gTLD, le GAC estime que les demandeurs, et le programme lui-même, bénéficieraient d'avoir des membres non conflictuels de la communauté, entre autres du GAC, qui suivraient le processus d'évaluation des demandes à l'ASP et y contribueraient.
- iii. Le Conseil a posé au GAC plusieurs questions utiles sur l'avis précédent du GAC de l'ICANN79, spécifiquement « *l'étude des possibilités offertes d'exploiter (y compris la passation de contrats et le financement des services) une plateforme vers laquelle les nouveaux gTLD, soutenus par l'ASP, pourraient migrer pour opérer par la suite leurs propres services back-end* ». Pour formuler une réponse complète à ces questions tout en tenant dûment compte des opinions et de l'expertise de la communauté multipartite au sens large, le GAC propose d'engager un dialogue avec les représentants de la GNSO et de l'ALAC, lequel aurait pour but d'évaluer la faisabilité de cette initiative et de mettre au point éventuellement une proposition, en temps utile, pour aller de l'avant.
- iv. Le GAC se réjouit de la publication du « Plan d'engagement et de sensibilisation pour la prochaine série du programme des nouveaux gTLD », qui comprend un plan de haut niveau pour la sensibilisation sur le Programme de soutien aux candidats. Le GAC attend avec intérêt de recevoir les coûts détaillés, la portée complète et les indicateurs clairs de réussite (entre autres, pour les cibles spécifiques) en complément du plan. Dans cette optique, le GAC apprécie les indicateurs clés de performance (KPI) qui ont été publiés et qui serviront à évaluer la réussite du programme après sa mise en œuvre. Il attend également avec intérêt les cibles associées à ces KPI, qui serviront à mesurer les progrès en continu et en temps réel au fur et à mesure de la mise en œuvre du programme. Le GAC est convaincu qu'une telle démarche ne peut que contribuer à la réussite de l'ASP et permettrait de procéder à des ajustements si nécessaire au cours de la mise en œuvre, plutôt que d'attendre la fin du programme pour réaliser une évaluation.

2. Enchères : mécanismes de dernier recours/résolution privée des ensembles conflictuels dans les nouveaux gTLD

a. Le GAC recommande au Conseil d'administration :

- i. d'interdire le recours aux enchères privées pour la résolution des ensembles conflictuels lors de la prochaine série de nouveaux gTLD ;
- ii. de lancer d'urgence une discussion ciblée impliquant l'ensemble de la communauté (entre autres le GAC et l'ALAC) afin d'explorer des solutions autres que les enchères privées et les enchères de dernier recours de l'ICANN pour la résolution des ensembles conflictuels, et ce, avant que le Conseil d'administration de l'ICANN n'adopte des

mesures qui risquent d'être incompatibles avec l'avis consensuel du GAC du communiqué de Washington D.C. de l'ICANN77.

FONDEMENTS

Le GAC prend note de la résolution du Conseil d'administration du 8 juin 2024⁸ et de la mise à jour fournie par ce dernier concernant sa réflexion actuelle sur la résolution des ensembles conflictuels au regard de l'avis consensuel du GAC formulé lors de l'ICANN77 à Washington :

- i. *prendre des mesures pour éviter l'utilisation d'enchères de dernier recours dans les litiges impliquant des candidatures commerciales et non commerciales [...]* ;
- ii. *interdire ou fortement décourager les moyens monétaires privés de résolution des ensembles conflictuels, y compris les enchères privées.*

Dans l'esprit de l'avis consensuel du GAC concernant le recours aux enchères privées, le GAC, prenant acte de la récente résolution du Conseil d'administration et des discussions entre le GAC, l'ALAC et d'autres parties au cours de l'ICANN80, a conclu que les enchères privées devraient être interdites lors de la prochaine série de nouveaux gTLD.

Le GAC fait également observer que le Conseil d'administration entend, d'après sa résolution, prendre une décision qui risque d'être incompatible avec l'avis consensuel susmentionné du GAC concernant les enchères de dernier recours dans les litiges impliquant des candidatures commerciales et non commerciales. À cet égard, soucieux de trouver d'autres solutions pour résoudre ce type d'ensemble conflictuel, le GAC exhorte le Conseil d'administration à engager une discussion ciblée avec l'ensemble de la communauté – en ce compris l'ALAC, le GAC et d'autres parties – afin de dégager, entre autres, des voies possibles conformes à l'avis consensuel du GAC, avant de s'engager dans une décision susceptible de déboucher sur une procédure contraignante avec le GAC aux termes des statuts constitutifs.

VI. Suivi des avis précédents

Les éléments suivants reflètent les questions liées aux précédents avis consensuels transmis au Conseil d'administration.

1. Programme de soutien aux candidats (ASP)

Le GAC a déclaré dans son avis du communiqué de San Juan de l'ICANN79 (avis 1.a.ii) que la stratégie de communication et de sensibilisation pour l'ASP « *doit inclure des détails sur la sensibilisation à l'acceptation universelle et aux noms de domaine internationalisés et doit tirer parti des liens avec la communauté pour atteindre les régions faiblement desservies* ». Par conséquent, le GAC attend avec

⁸ [Résolution 2024.06.08.15](#) du Conseil d'administration de l'ICANN

intérêt de recevoir, d'ici le milieu du troisième trimestre 2024 (août 2024), des plans détaillés sur ces aspects essentiels de l'ASP.

Par ailleurs, le Conseil d'administration a accepté l'avis du GAC de l'ICANN79 (avis 1.a.iii) invitant l'ICANN à entreprendre une évaluation du budget à prévoir pour soutenir l'ASP et la stratégie de communication et de sensibilisation y afférente. Aux fins de l'examen approfondi du GAC, le GAC demande que l'ICANN fournisse des chiffres budgétaires spécifiques correspondant aux activités prévues pour la stratégie de communication et de sensibilisation de l'ASP, sans nécessairement inclure les honoraires estimés que l'ICANN utilisera pour l'agence de relations publiques qu'elle engagera pour soutenir la sensibilisation à l'ASP, d'ici le milieu du troisième trimestre 2024 (août 2024).

En outre, le GAC demande une séance d'ici le milieu du troisième trimestre 2024 (août 2024) avec les responsables de l'organisation ICANN pour l'ASP et pour la sensibilisation, l'engagement et la communication, afin de discuter de la stratégie de communication et de sensibilisation, ainsi que du plan financier à l'appui de l'ASP. Cette séance devrait être organisée bien avant que la cartographie des parties prenantes ne soit finalisée et qu'une campagne de proximité ne soit lancée, afin que le GAC ait la possibilité d'examiner en détail ces plans et de fournir ses retours avant leur mise en œuvre.

2. Demandes urgentes de divulgation des données d'enregistrement

Le GAC prend acte de la lettre envoyée par le Conseil d'administration au conseil de la GNSO concernant le « Dialogue avec le conseil de la GNSO sur la recommandation 18 (demandes urgentes) de l'étape 1 de l'EPDP »⁹. Le GAC se déclare satisfait que le Conseil d'administration ait reconnu que « *le délai proposé – qu'il soit d'un, de deux ou de trois jours ouvrables – ne semble pas être adapté à l'objectif* » et qu'« *un délai de réponse beaucoup plus court, c'est-à-dire de quelques minutes ou heures plutôt que de quelques jours, serait plus approprié* » pour des situations qui représentent une menace imminente pour la vie, des blessures corporelles graves, des infrastructures critiques ou l'exploitation d'enfants. Le GAC est conscient qu'il peut être difficile pour les bureaux d'enregistrement, en l'absence d'authentification et de validation, de déterminer si les demandeurs sont bien ceux qu'ils prétendent être.

Le GAC comprend que la GNSO doit fournir des informations sur les prochaines étapes, en s'appuyant sur la conclusion du Conseil d'administration selon laquelle « *la politique proposée pour les réponses urgentes n'est pas adaptée à l'objectif visé et doit être revue* ».

Le GAC prie instamment le conseil de la GNSO et le Conseil d'administration de prendre rapidement toutes les mesures nécessaires pour « *établir un processus clair et un calendrier pour la mise en place d'une politique relative aux demandes urgentes de données d'enregistrement de nom de domaine* », étant donné les intérêts vitaux de sécurité publique liés à de telles demandes, conformément à l'avis du GAC de San Juan de l'ICANN79.

⁹ <https://gnso.icann.org/sites/default/files/policy/2024/correspondence/sinha-to-dibiase-03june24-en.pdf>

Conscient que la contribution des organismes d'application de la loi sera nécessaire pour répondre à certaines des préoccupations du Conseil d'administration, le GAC est prêt à contribuer au travail de la GNSO sur les solutions possibles pour l'authentification des demandeurs par le biais du travail du Groupe de travail sur la sécurité publique, qui a déjà commencé. Le GAC souligne cependant que les discussions sur l'authentification des demandeurs issus d'organismes d'application de la loi et sur le délai de réponse aux demandes urgentes devraient se dérouler en parallèle et commencer avant l'ICANN81, de manière à ce que la question des demandes urgentes soit traitée dès que possible.

VII. Prochaine réunion

La prochaine réunion du GAC se tiendra lors de la réunion générale annuelle ICANN81 à Hambourg (Allemagne), du 9 au 14 novembre 2024.

PLAN STRATÉGIQUE 2024–2028

Approuvé par le GAC le 17 juin 2024

Déclaration de la mission, la vision et les valeurs du GAC

En accord avec l'acte constitutif et les statuts constitutifs de l'ICANN, notamment la mission, les engagements et les valeurs fondamentales de l'ICANN, le GAC vise à proposer ci-dessous des énoncés spécifiques aux seules fins de la planification stratégique du Comité.

Mission

Adresser à l'ICANN des avis en matière de politique publique sur des questions susceptibles de menacer la stabilité, la sécurité et l'interconnexion mondiale des systèmes d'identificateurs uniques de l'Internet et, en tant que participant décisionnel dans la communauté habilitée de l'ICANN, exercer ses pouvoirs et droits de manière à garantir la responsabilité du Conseil d'administration et de l'organisation ICANN.

Vision

Le GAC envisage un avenir où les systèmes d'identificateurs uniques de l'Internet continuent d'être une pierre angulaire fiable de l'écosystème numérique mondial, répondant aux besoins de tous les utilisateurs et de toutes les parties prenantes à travers le monde.

Valeurs

- **Transparence et responsabilité** : La GAC vise des processus d'élaboration de politiques ouverts et inclusifs qui garantissent la prise en compte de toutes les voix.
- **Gouvernance multipartite** : Le GAC reconnaît l'importance d'une démarche collaborative dans le cadre de laquelle gouvernements, secteur privé, société civile et communauté technique conjuguent leurs efforts au service de l'intérêt général de l'Internet.
- **Approche de politique mondiale** : Le GAC préconise l'élaboration de politiques selon une perspective mondiale qui intègre les besoins des différentes communautés et cultures.
- **Stabilité et sécurité** : Le GAC accorde une importance primordiale à la stabilité et à la sécurité des systèmes d'identificateurs uniques d'Internet pour assurer leur bon fonctionnement continu.
- **Droits de l'homme et droit international** : Les valeurs du GAC sont centrées sur l'exploitation des technologies numériques – spécialement les systèmes d'identificateurs uniques de l'Internet – pour le bien de l'humanité, dans le respect des droits numériques et du droit international à l'ère du numérique.

Objectifs stratégiques du GAC pour 2024–2028

1) Rôle des gouvernements au sein de l'ICANN

Afin de réaffirmer le rôle essentiel des gouvernements au cœur du modèle multipartite de l'ICANN, le GAC veillera à ce qu'ils puissent efficacement défendre leurs intérêts en matière de politique publique par le biais des processus et procédures actuels et futurs de l'ICANN. Plus spécifiquement, le GAC s'emploiera à vérifier si les structures actuelles de l'ICANN offrent des possibilités suffisantes et significatives pour le GAC d'élaborer, d'influencer et de modifier les résultats en matière de politiques.

2) Efficacité du Comité consultatif gouvernemental

Le GAC s'emploiera à accroître la participation active et significative de ses membres dans ses délibérations et son fonctionnement. Il œuvrera en outre à améliorer son efficacité en tant que participant aux processus multipartites de l'ICANN, notamment en veillant à ce que la voix de ses membres soit exprimée et dûment représentée, et en tirant parti de la collaboration et de l'alignement avec d'autres unités constitutives de l'ICANN.

3) Futures séries de nouveaux gTLD

En s'appuyant sur l'expérience et les enseignements tirés des séries précédentes de nouveaux gTLD, notamment en ce qui concerne leurs coûts, leurs avantages et leur accessibilité, le GAC s'efforcera de veiller à ce que toute future série de nouveaux gTLD :

- promeuve la concurrence, la confiance et le choix du consommateur ;
- contribue à réduire la fracture numérique, notamment en soutenant les candidats issus de régions faiblement desservies ou sous-représentées et en promouvant les noms de domaine internationalisés ;
- intègre des garanties appropriées en matière sécurité, de stabilité et de résilience ;
- prévoit des procédures et des moyens appropriés pour permettre au GAC de traiter des questions inattendues découlant de candidatures spécifiques ou de catégories de candidatures, en particulier des questions touchant à l'intérêt public mondial, telles que les noms géographiques.

4) Utilisation malveillante du DNS

Le GAC s'engagera de manière proactive dans les travaux de la communauté ICANN et fournira des avis sur les activités de l'ICANN en relation avec les préoccupations des gouvernements concernant l'utilisation malveillante du DNS¹, afin de :

- promouvoir la sécurité, la stabilité et la résilience du DNS ;
- réduire l'incidence et la nocivité de l'utilisation malveillante du DNS dans les gTLD existants et les nouveaux gTLD ;
- soutenir le renforcement continu de l'atténuation de l'utilisation malveillante du DNS, ainsi que les standards de prévention et leur mise en œuvre effective par l'ICANN ;
- examiner et recenser les meilleures pratiques en matière de prévention et d'atténuation de l'utilisation malveillante du DNS en vue d'une adoption plus large ;

¹ Voir la [Déclaration du GAC sur l'utilisation malveillante du DNS](#) (18 septembre 2019).

- examiner, évaluer et encourager la mise en œuvre de mesures concrètes de lutte contre l’hameçonnage, les réseaux zombie, les logiciels malveillants et le courrier indésirable, en partenariat avec les institutions compétentes en la matière ;
- proposer aux membres du GAC des ateliers et des séances de renforcement des capacités, et, éventuellement, des programmes entiers, soit sur une base permanente, soit selon une approche ad hoc, afin d’améliorer la compréhension de ces questions.

Dans le cadre de ses travaux, et en gardant à l’esprit la nature en constante mutation de l’utilisation malveillante du DNS, le GAC cherchera à sonder les membres et observateurs du GAC afin de mieux comprendre comment répondre aux préoccupations et aux attentes des gouvernements.

5) Données d’enregistrement de domaine

Le GAC travaillera à trouver et recommander des mesures visant à promouvoir et à soutenir l’accessibilité continue aux informations relatives à l’enregistrement des domaines et l’amélioration de leur exactitude, conformément aux cadres réglementaires applicables en matière de protection de la vie privée et aux principes du GAC concernant les services WHOIS.²

Reconnaissant que les fins auxquelles les données WHOIS sont utilisées évoluent sans cesse, le GAC collaborera avec la communauté de l’ICANN pour s’assurer que la politique relative aux données d’enregistrement reflète et aborde les complexités du secteur des noms de domaine tel qu’il se présente aujourd’hui. Il s’agit notamment de garantir que les demandes légitimes de données d’enregistrement de nom de domaine, lorsqu’elles sont adressées aux bureaux d’enregistrement, se voient accorder l’accès à des données utiles. Ces données devraient clairement indiquer le rôle de chacune des entités participant à l’enregistrement du nom de domaine, entre autres la source d’autorité pour les données d’enregistrement et l’utilisateur final du nom de domaine (par exemple, l’usufruitier) afin d’éviter toute confusion avec d’autres entités comme les services d’anonymisation et d’enregistrement fiduciaire ou les revendeurs.

6) Acceptation universelle

Le GAC se concertera avec les gouvernements et toutes les parties prenantes pour promouvoir un Internet multilingue et fournir un accès universel. Pour ce faire, il veillera à ce que tous les noms de domaine, notamment les nouveaux domaines de premier niveau, les noms de domaine internationalisés et les adresses électroniques internationalisés, soient traités de manière égale et puissent être utilisés par toutes les applications, tous les dispositifs et tous les systèmes connectés à l’Internet.

7) Incidence des nouvelles technologies sur les systèmes d’identificateurs uniques de l’Internet

Le GAC améliorera la compréhension et la sensibilisation aux défis et opportunités des nouvelles technologies en ce qui concerne les systèmes d’identificateurs uniques de l’Internet. À cette fin, le GAC mobilisera l’expertise de la communauté de l’ICANN, des gouvernements et d’autres entités pour communiquer des informations et évaluer des implications potentielles, au profit des membres du GAC et de toutes les parties prenantes.

² Les [Principes du GAC concernant les services WHOIS](#) (28 mars 2007) reconnaissent à la fois la nécessité de protéger la vie privée des personnes et l’accès légitime aux données WHOIS à des fins d’intérêt public, notamment pour les besoins des enquêtes des organismes d’application de la loi, la lutte contre la fraude et les atteintes à la propriété intellectuelle, la conformité aux lois applicables, la protection du public et le renforcement de la confiance des utilisateurs dans l’Internet.

8) Gouvernance de l'Internet

Le GAC veillera à ce que les gouvernements, le Conseil d'administration de l'ICANN, l'organisation ICANN et les participants à la communauté de l'ICANN soient régulièrement informés des développements et des défis de l'écosystème de la gouvernance de l'Internet (IG) qui peuvent se répercuter sur les systèmes d'identificateurs uniques. Le GAC pourrait coordonner les efforts déployés par ses membres pour contribuer aux processus mondiaux de gouvernance de l'Internet, dans le cadre du modèle des parties prenantes multiples.

9) Ressources de numéros Internet

Le GAC veillera à ce que ses membres reçoivent des mises à jour régulières sur les développements relatifs aux politiques des RIR sur l'allocation des identificateurs uniques d'Internet, et notamment les changements à ces politiques. Le GAC pourrait coordonner des efforts pour ses membres intéressés afin qu'ils puissent contribuer en connaissance de cause aux processus pertinents.